

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 18 septembre 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents:     Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
                          Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
                          Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2  
                          Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3  
                          Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
                          Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
                          Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

**1.- Ouverture de la séance**

195-2023           La séance est ouverte à 19h01 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier adjoint, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**2.- Adoption de l'ordre du jour**

196-2023           IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour en le laissant ouvert;

- 1.- Ouverture de la séance tenue
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Prolongement de contrat – Collecte et transport des matières résiduelles (ordures)
- 4.- Programme d'aide à la voirie locale - Travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon 32 - Signature de la Convention d'Aide Financière
- 5.- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de pavages
- 6.- Avis de motion – Projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole
- 7.- Adoption du projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole
- 8.- Assemblée de consultation - projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole
- 9.- Période de questions
- 10.- Clôture de la séance

**3.- Prolongement de contrat – Collecte et transport des matières résiduelles (ordures)**

197-2023      CONSIDÉRANT la résolution numéro 265-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er novembre 2022, octroyant le contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures) à l'entrepreneur GSDM Gestion Sanitaire David Morin Inc.;

CONSIDÉRANT la possibilité de prolonger la durée du contrat d'une année supplémentaire en vertu de la clause 3.4 du devis d'appel d'offres et ce au prix inscrit au bordereau de soumission pour l'année optionnelle (379 000\$ plus taxes) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale à prolonger la durée du contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures) d'une année supplémentaire, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024, au coût de 379 000\$ plus taxes.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**4.- Programme d'aide à la voirie locale - Travaux de resurfacement rang Barthélemy tronçon 32 - Signature de la Convention d'Aide Financière**

198-2023      ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Trudel, appuyé par Charles Charette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transport.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**5.- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de pavages**

199-2023      CONSIDÉRANT la résolution 158-2023 autorisant l'ingénieur de la MRC de Maskinongé à procéder à la réalisation du devis d'appel d'offres pour les travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT que monsieur Francis-Paul Gélinas ingénieur de la FQM agissant pour le département d'ingénierie de la MRC de Maskinongé a procédé à la réalisation du devis d'appel d'offres et a déposé les documents de soumissions conformément aux attentes du conseil municipal. ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Louise Ferron, appuyée par Carine Dubé et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand lance l'appel d'offres pour des travaux de pavages.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**6.- Avis de motion – Projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole**

200-2023

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Christian Charette, conseiller au siège # 1, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand, d'un Règlement numéro 268-2023 « **Règlement de zonage # 268-2023, relatif à la construction de résidences en zone agricole** ».

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, copie du Projet de règlement est mise à la disposition lors de cette présente séance du Conseil.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du Projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**7-. Adoption du projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole**

201-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand adopte le projet de règlement 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole

Annexe à la résolution no. 201-2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

**PROJET DE RÈGLEMENT 268-2023**

**TITRE: PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 268-2023 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE EN ZONE AGRICOLE**

ATTENDU que la MRC de Maskinongé a adopté en mai 2022, le règlement 285-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de supprimer l'interdiction d'implantation de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis ;

ATTENDU que la Municipalité doit, conformément à l'article 58 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopter un règlement de concordance au schéma de la MRC, et ce, afin de rendre applicables aux citoyens de la Municipalité les nouvelles dispositions réglementaires du schéma de la MRC de Maskinongé ;

ATTENDU qu'un règlement de concordance au schéma de la MRC n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité ;

ATTENDU que ce règlement est bénéfique pour les résidents en

zone agricole qui désirent morceler leur terrain et y construire une nouvelle résidence ;

ATTENDU qu'Avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du --- par le conseiller --- ;

ATTENDU qu'un PROJET de Règlement du présent Règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand tenue le 18 septembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par --- appuyé par --- et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand adopte le PROJET de règlement de zonage # 268-2023, portant sur la construction de résidences en zone agricole, libellée comme suit :

### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage portant sur la construction de résidences en zone agricole ». Il porte le numéro 268-2023.

### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 201-2012. Il a pour objet d'autoriser la construction de nouvelles résidences sur les lots bénéficiant d'un droit acquis en vertu de l'article 101 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### **3. Résidences en zone agricole**

Le 2<sup>e</sup> paragraphe du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 10.13 du règlement 201-2012 est remplacé par le suivant :

- *Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la CPTAQ, permettant la construction d'une seconde résidence à l'intérieur d'une superficie de droits acquis bénéficiant des articles 101 et 103 de la LPTAA, la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la LPTAA, ainsi que la reconstruction d'une résidence bénéficiant de la prescription de conformité de l'article 100.1 de la loi et reconnue par la Commission.*
- *L'article 10.15 du règlement 201-2012 est abrogé.*

### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

*Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents*

---

Karine Trahan, directrice générale  
et greffière-trésorière

---

Marilyne Gélinas  
maïresse

---

Karine Trahan, directrice générale  
et greffière-trésorière

**8.- Assemblée de consultation - projet de règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole**

202-2023

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé appuyé par Charles Charette et résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand tiende une assemblée publique de consultation qui aura lieu à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand le 26 septembre 18h00. Au cours de cette assemblée, M. Magny expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**9.- Période de questions**

**10.- Clôture de la séance**

203-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 19h19.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse